

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1993

16 août 2008

### SOMMAIRE

Alpha Wealth Management Luxembourg .....	95629	Lucy S.A. ....	95618
AMP Capital Investors (BAA Toggle Holdco) S.à r.l. ....	95660	Lucy S.A. ....	95618
Aquila S.A. ....	95658	Luxembourg Organization For Reproduction Rights a.s.b.l. ....	95636
Bloomsbury International S.A. ....	95623	Mary Ann S. à r.l. ....	95634
Bull Fund .....	95624	Mediterranean Investments & Development .....	95640
Burk, Evans & Associates S.A. ....	95628	Mobileo S.A. ....	95642
Burk, Evans & Associates S.A. ....	95627	Molto Allegro S.A. ....	95626
CGM Lux 2 S.à r.l. ....	95647	Molto Allegro S.A. ....	95626
CHEURO Holding S.à r.l. ....	95618	Muselheem .....	95634
Col 81 S.à.r.l. ....	95634	Namaste S.A. ....	95626
CommsCo International Holding S.A. Luxembourg .....	95619	Namaste S.A. ....	95626
Contego Energy S.A. ....	95654	Pergam International S.A. ....	95646
Danka Holdings Sàrl .....	95638	Phoenician Participations S.A. ....	95642
Datart Investments S.A. ....	95637	Proxim S.à.r.l. ....	95625
De Verband Allgemeiner Verband Landwirtschaftlicher Warengenossenschaften Fédération Agricole d'Achat et de Vente .....	95645	Ravi S.A. ....	95627
Ecoinvestment International S.A. ....	95643	Ravi S.A. ....	95627
E.L.E.O.S. (European Logistic for Excellence in Ophtalmic Services) S.A. ....	95637	Ravi S.A. ....	95627
Evisa Participations Sàrl .....	95625	Real Estate Engineering and Development S.A. ....	95657
Fenix Cartera S.à r.l. ....	95652	Restaurant Rouge S.à r.l. ....	95648
Fondation des Amis des Musées d'Art et d'Histoire, Luxembourg .....	95641	Roflex S.A. ....	95629
Golden Dragon S.à.r.l. ....	95625	Sambo Holding .....	95664
Goofer Sàrl .....	95645	Schroder Fund Holdings 1 (Luxembourg) S.à r.l. ....	95619
HSBC European Infrastructure Investments 1 .....	95651	Simex Sport International S.A. ....	95658
Isolde G.m.b.H. ....	95636	Skol International Development Luxembourg .....	95624
L'Île aux enfants .....	95662	Sogecore Risk Strategies .....	95642
LIM Investment S.A. ....	95629	Square Deal S.A. ....	95621
LMEX S.à r.l. ....	95650	The Lion's Associates S.A. ....	95633
Lucho S.à r.l. ....	95655	Transair S.A. ....	95637
		Tusken S.A. ....	95649
		Zuang Immobilière II SA .....	95628

**Lucy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 63.454.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUCY S.A.  
FIDALUX S.A.  
Le domiciliataire  
Signature*

Référence de publication: 2008094113/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS04887. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

**Lucy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 63.454.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUCY S.A.  
FIDALUX S.A.  
Le domiciliataire  
Signature*

Référence de publication: 2008094114/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS04891. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

**CHEURO Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 133.774.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance  
tenue le 18 décembre 2007 à Luxembourg*

Le conseil prend acte du changement de dénomination en date du 14/12/2007 de la société SC€URO Holding B.V., en V€URO Holdings B.V., Frederik Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, the Netherlands.

Les associés de CHEURO Holdings S.A. sont donc dorénavant:

- V€URO Holdings B.V., 1076 EE Amsterdam, Frederik Roeskestraat 123, RC Amsterdam 34267122, détenteur de 6.250 parts sociales de catégorie A.

- CENTRAL EUROPE FINANCE (HOLDING) S.A., en abrégé CEFIN (HOLDING) S.A., 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg, B 69.868, détenteur de 6.250 parts sociales de catégorie B.

*Pour copie conforme  
Signature / Signature / Signature  
Gérant / Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2008073746/3842/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00334. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

**CommsCo International Holding S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 84.257.

Le siège social est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

BDO Compagnie Fiduciaire

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008087505/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01368. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080100026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

**Schroder Fund Holdings 1 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 124.563.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of April.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Höhenhof, L-1736 Luxembourg (the Management Company), acting in its own name, but for the account of SCHRODER REAL ESTATE FUND OF FUNDS, a Luxembourg fonds commun de placement subject to, and authorised by the Luxembourg supervisory under, the act dated 19 July 1991 concerning undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public, in respect of its sub-fund SCHRODER REAL ESTATE FUND OF FUNDS - CONTINENTAL EUROPEAN FUND I (the «Sole Shareholder») in its capacity as Sole Shareholder of SCHRODER FUND HOLDINGS 1 (LUXEMBOURG) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.563 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the notary Paul Decker on 29 December 2006, published in the Mé-morial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 718, 26 April 2007, page 34453;

hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles») and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»).

The Sole Shareholder is currently holding all the five hundred (500) existing shares representing the entire share capital of the Company.

The Sole Shareholder is here represented by Cécile Gadisseur, lawyer, residing at Senningerberg, by virtue of proxy given under private seal in Luxembourg on 21 April 2008, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company in an amount of sixty two thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 62,725.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to seventy five thousand two hundred twenty-five euro (EUR 75,225.-) by creating and issuing of two thousand five hundred nine (2,509) new shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

*Subscription - Payment*

All the 2,509 shares have been subscribed by the sole shareholder SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. acting for the account of the Sub-Fund, prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of sixty two thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 62,725.-) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles regarding the share capital of the Company so as to reflect the taken resolutions here above, and which shall read as follows:

«The Company's subscribed share capital is fixed at seventy five thousand two hundred twenty-five euro (EUR 75,225.-) represented by three thousand nine (3,009) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share.»

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred euros (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Senningerberg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à 5, rue Höhenhof, L-1736 Luxembourg (la Société de Gestion), agissant en son nom mais pour le compte du sous-fonds EUROPEAN CONTINENTAL FUND I (le Sous-Fonds) de SCHRODER REAL ESTATE FUND OF FUNDS, un fonds commun de placement luxembourgeois soumis à, et autorisé par l'autorité de surveillance luxembourgeoise sous, la loi du 19 juillet 1991 concernant les organismes de placement collectif dont les titres ne sont pas destinés au placement dans le public (l'«Associé Unique») en sa capacité d'Associé Unique de SCHRODER FUND HOLDINGS 1 (LUXEMBOURG) S.à r.l, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 124.563 (la «Société»), constituée par acte notarié devant le notaire Paul Decker le 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Associations, numéro 718, 26 avril 2007, page 34453.

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la Société (les «Statuts») et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique détient actuellement toutes les cinq cents (500) parts sociales représentant le capital social de la Société.

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Cécile Gadisseur, juriste, avec adresse professionnelle à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 21 avril 2008, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de soixante deux mille sept cent vingt-cinq euros (62.725,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) au montant de soixante-quinze mille deux cent vingt-cinq euros (75.225,- EUR) par la création et l'émission de deux mille cinq cent neuf (2.509) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

#### Souscription - Libération

Les 2.509 parts sociales ont été souscrites par l'associé unique SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. agissant pour le compte du Sous-Fonds, susmentionné.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de soixante deux mille sept cent vingt-cinq euros (62.725,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts concernant le capital social de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à soixante-quinze mille deux cent vingt-cinq euros (75.225,- EUR) représenté par trois mille neuf (3.009) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, en raison des présentes, est évalué à environ mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Senningerberg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Gadisseur, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 avril 2008, LAC/2008/17058. — Reçu à 0,50%: trois cent treize euros soixante-trois cents (€ 313,63).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008090294/202/110.

(080103483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

### **Square Deal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 140.225.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le huit juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1- Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, né le 9 septembre 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire pour

2.- HAYWORTH INC., une société ayant son siège social 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, Certificate of incorporation N ° : 030398

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 7 juillet 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

#### **Dénomination - siège - durée - objet - capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SQUARE DEAL S.A.".

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objets la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille huit.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

*Souscription et libération.*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- HAYWORTH INC., prénommée, . . . . .	309
2.- Mr Guy LANNERS, prénommé, . . . . .	1
Total: . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Déclaration.*

Le notaire instrumentant de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais.*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.500.-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, représentés comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est fixé à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant en 2013:
  - a) Monsieur Jean Nicolas WEBER, comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse,
  - b) Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse
  - c) Monsieur Aniel GALLO, expert-comptable et réviseur, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expira en 2013

La société à responsabilité limitée Fidu-Concept Sàrl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.136, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. LANNERS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28197. — Reçu € 155.- (cent cinquante-cinq euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008093407/206/136.

(080107626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Bloomsbury International S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon.

R.C.S. Luxembourg B 58.267.

—  
EXTRAIT

Par jugement du 20 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société BLOOMSBURY INTERNATIONAL S.A., avec siège

social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a mis les frais à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour original / Pour copie conforme

M<sup>e</sup> Laurent LUCAS

Le liquidateur

Référence de publication: 2008092560/3012/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07627C. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

---

### **Bull Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 91.846.

#### EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 7 mai 2008 a pris acte de la démission de Mme Alessandra Degiugno en date du 10 octobre 2007 et de celle de M. Roberto Di Carlo en date du 13 décembre 2007.

L'Assemblée Générale du 7 mai 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

M. Giorgio Baroffio, avec adresse professionnelle Via Ferruccio Pelli 13, CH-6900 Lugano, Suisse;

M. Cristiano Cortella, avec adresse professionnelle Corso Elvezia 14, CH-6901 Lugano, Suisse;

jusqu'à l'assemblée générale de 2009.

L'Assemblée Générale du 7 mai 2008 a décidé de nommer:

Mme Miriam Sironi, avec adresse professionnelle Via S. Salvatore, 6, CH-6900 Lugano, Suisse;

M. Carlo Camperio Ciani en tant qu'administrateur de la Sicav, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

jusqu'à l'assemblée générale de 2009.

L'Assemblée Générale du 7 mai 2008 a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises:

Deloitte S.A. en tant que réviseur d'entreprises, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS Luxembourg B 67.895

jusqu'à l'assemblée générale de 2009.

*Pour BULL FUND*

Casa 4 Funds Luxembourg European Asset Management

Sylvain Feraud / Carlo Camperio Ciani

Référence de publication: 2008092059/4287/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01360. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

---

### **SIDL, Skol International Development Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 17.967.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.07.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094086/2748/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04328. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Evisa Participations Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 55.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.228.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil de Gérance de la Société tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> avril 2008, que le Conseil de Gérance décide de transférer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008, le siège social de la Société du 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008091351/1384/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07994. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

---

**Proxim S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.972.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil de Gérance de la Société tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> juin 2008, que le Conseil de Gérance décide de transférer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008, le siège social de la Société du 1, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg au 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008091350/1384/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06685. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

---

**Golden Dragon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8245 Mamer, 1A, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 79.340.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Zhiyong TANG

*Gérant*

Référence de publication: 2008094120/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06685. - Reçu 90,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

---

**Molto Allegro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.420.

Le bilan au 31 décembre 2006, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux Comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008094139/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS07017. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

---

**Namaste S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.731.

Le bilan au 31 décembre 2005, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux Comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008094137/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS07011. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

---

**Namaste S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.731.

Le bilan au 31 décembre 2004, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux Comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008094138/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS07009. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

---

**Molto Allegro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.420.

Le bilan au 31 décembre 2005, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux Comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008094140/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS07015. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

---

**Burk, Evans & Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 24.351.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.07.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008091608/1403/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05910. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

---

**Ravi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.554.

Le bilan au 31 décembre 2006, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux Comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008094142/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS07019. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

---

**Ravi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.554.

Le bilan au 31 décembre 2007, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux Comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008094143/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06997. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

---

**Ravi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.554.

Le bilan au 31 décembre 2005, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux Comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008094141/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS07018. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

---

**Burk, Evans & Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 24.351.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.07.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008091606/1403/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05909. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

---

**Zuang Immobilière II SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 90.868.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 avril 2008*

Les actionnaires de la société ZUANG IMMOBILIERE II S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 7 avril 2008, ont décidé, à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

La démission de Monsieur Fulvio RIGANELLI, administrateur de société, né le 19 avril 1948 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3825 Schifflange, 16, Schefflenger Bierg

Et de

Monsieur Patrick HOFFMANN, administrateur de société, né le 12 août 1962 à Dudelange, demeurant à L-3899 Foetz, 126, rue Théodore de Wacquant

de leur poste d'administrateur est acceptée à l'unanimité.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

Madame Sarah RIGANELLI, administrateur de société, née le 28 décembre 1975 à Esch-sur-Alzette demeurant à L-4407 Belvaux, 16, rue Emile Metz,

Et

Monsieur Claude RIGANELLI, administrateur de société, né le 28 septembre 1979 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-8545 Niederpallen, 14, rue de Reichlange

au poste d'administrateur pour une durée de quatre ans c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

D'autre part, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de:

Monsieur Joseph COMODI, administrateur de société, né le 28 mars 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3899 Foetz, 5, rue du Soleil

pour une nouvelle période de quatre ans c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Suite à ces nominations le conseil d'administration est donc composé de la manière suivante:

Monsieur Joseph COMODI, administrateur de société, né le 28 mars 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3899 Foetz, 5, rue du Soleil,

Madame Sarah RIGANELLI, administrateur de société, née le 28 décembre 1975 à Esch-sur-Alzette demeurant à L-4407 Belvaux, 16, rue Emile Metz,

Monsieur Claude RIGANELLI, administrateur de société, né le 28 septembre 1979 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-8545 Niederpallen, 14, rue de Reichlange.

Dans le cadre de la gestion journalière la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

Leudelange, le 7 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008094510/503/42.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06759. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**LIM Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 63.849.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094195/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06885. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Roflex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.869.

EXTRAIT

*Dépôt rectificatif*

*du dépôt initial du 13 septembre 2007 N° 070123150 / assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2007*

Le mandat des nouveaux administrateurs:

- Jean LAMBERT, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Ivo KUSTURA, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Patrice YANDE, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Patrick BOS, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

débutent à compter du 20 juillet 2007 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes EXAUDIT S.A., dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 124.982 débute à compter du 20 juillet 2007 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2008094464/7491/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08203. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Alpha Wealth Management Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 84, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 140.354.

STATUTS

L'an deux mille huit, le sept juillet,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Thanh Liem Nguyen, né le 15 novembre 1957, conseil en gestion, demeurant à 7, in der Dürrwies, L-7305 Steinsel,

2. Monsieur Olivier Gorin, né le 26 mai 1970, conseil en stratégie, demeurant à 6, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg,

3. Monsieur Guy Bernard, né le 27 avril 1936, expert-comptable diplômé, demeurant à 8, rue des Muguets, L- 2167 Luxembourg,

4. Monsieur Eric de Nazelle, né le 24 avril 1954, employé, demeurant à 9a, rue François Roffiaen, B-1050 Bruxelles,

5. Monsieur Michel Naquet-Radiguet, né le 16 mars 1950, administrateur de sociétés, demeurant à 11, avenue Henri Pirenne, B-1180 Bruxelles,

ici représenté par Monsieur Thanh Liem Nguyen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé du 2 juillet 2008,

6. Monsieur Pascal Bertin, né le 19 juillet 1966, employé, demeurant à 176, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

7. Monsieur Thierry Delfosse, né le 15 janvier 1947, directeur de sociétés, demeurant à 44, avenue Brassine, B-1640 Rhode-St-Genèse,

ici représenté par Monsieur Thanh Liem Nguyen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé du 30 juin 2008,

8. Monsieur Thierry Dillard, né le 15 juillet 1953, directeur de sociétés, demeurant à 34, avenue de Foestraets, B-1180 Bruxelles,

ici représenté par Monsieur Thanh Liem Nguyen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé du 30 juin 2008,

9. SAS Equance, société par actions simplifiée, inscrite au RCS Montpellier sous le numéro 481 936 425, ayant son siège à l'Immeuble Le Phénix - Bât. 9, 1350, rue Albert Einstein, Parc Le Millénaire, F-34000 Montpellier,

ici représenté par Monsieur Thanh Liem Nguyen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé du 1<sup>er</sup> juillet 2008,

10. Artois Assurances, société à responsabilité limitée, inscrite au RCS Paris sous le numéro 481 286 516, ayant son siège à 20Bis, rue Daru, F-75008 Paris, ici représentée par son gérant, Monsieur Nicolas Fiani, avec adresse professionnelle à 20Bis, rue Daru, F-75008 Paris,

11. Monsieur Jamal Akdime, né le 30 mars 1960, commerçant, demeurant à 19, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg,

12. Monsieur Miloud Akdime, né le 21 novembre 1972, commerçant, demeurant à 68, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme.

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Alpha Wealth Management Luxembourg.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet principal la gestion de fortune pour compte de tiers dans le cadre de la réglementation afférente, incluant les activités de conseiller en investissement, de courtier en instruments financiers et de commissionnaire.

Elle peut également prester les services auxiliaires suivants:

1. Conservation et administration d'instruments financiers pour le compte de clients, y compris la garde et les services connexes, comme la gestion de trésorerie/garanties.

2. Conseil aux entreprises en matière de structure du capital, de stratégie industrielle et de questions connexes; conseil et services en matière de fusion et de rachats d'entreprises.

3. Services de change lorsque ces services sont liés à la fourniture de services d'investissement.

4. Recherche en investissements et analyse financière ou toute autre forme de recommandation générale concernant les transactions sur instruments financiers.

Elle peut enfin faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières directement ou indirectement en rapport avec l'objet social et pouvant en faciliter la réalisation ou le développement.

La société pourra s'intéresser par toutes voies appropriées dans les sociétés ou entreprises ayant un objet similaire, analogue ou connexe.

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent six mille euros (406.000.-€) et représenté par quatre mille soixante (4.060) actions sans valeur nominale.

La société a un capital autorisé de sept cent six mille euros (706.000.-€) divisé en sept mille soixante (7.060) actions sans valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital de la Société au montant total du capital autorisé en tout ou en partie et en temps qu'il appartiendra tel qu'il le déterminera et à accepter les souscriptions pour de telles actions endéans la période déterminée par l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être élargies suivant résolution des actionnaires en assemblée générale de temps en temps, de la façon requise pour la modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'actions nouvelles.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions nouvelles pendant la période mentionnée ci-avant sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel, sous réserve du respect du principe de l'égalité entre actionnaires.

Lorsque le conseil d'administration effectue une telle augmentation de capital en tout ou en partie en vertu des dispositions dont question ci-avant, il prendra les mesures nécessaires pour modifier cet article.

Le capital autorisé ou émis de la société peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales luxembourgeoises.

Les actions sont nominatives et ne peuvent pas être converties en actions au porteur.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. - Conseil d'administration.**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés, pour un terme qui ne peut pas excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, mais au moins quatre (4) fois par an.

Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

La convocation doit contenir l'ordre du jour.

En cas d'empêchement un administrateur peut donner une procuration écrite à un autre administrateur. Aucun administrateur ne peut être porteur de plus d'une procuration.

En cas d'urgence le conseil d'administration peut prendre des décisions par voie téléphonique, par courriel ou par SMS.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres du conseil d'administration.

Il sera dressé de chaque réunion un procès-verbal à signer par deux administrateurs.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social, sous réserve des dispositions des articles 9 et 10. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Le conseil d'administration délègue la gestion journalière de la société à un comité de direction comprenant au moins deux administrateurs-délégués. Ce comité peut en outre comprendre d'autres membres choisis dans ou hors du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut enfin donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors de son sein.

Le comité de direction est un organe collégial décidant à la majorité absolue de ses membres.

**Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs-délégués membres du Comité de direction, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et de mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont menées au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs externes nommés par le conseil d'administration, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six années.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 20 du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 2009.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2008.

**Art. 15.** La comptabilité et les comptes annuels seront établis selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le résultat positif restant après dotation de la réserve légale est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) Monsieur Thanh Liem Nguyen, préqualifié, mille cinq cent dix actions, . . . . .	1.510
2) Monsieur Olivier Gorin, préqualifié, cinq cents actions, . . . . .	500
3) Monsieur Eric de Nazelle, préqualifié, trois cents actions, . . . . .	300
4) Monsieur Michel Naquet-Radiguet, préqualifié, deux cent cinquante actions, . . . . .	250
5) Monsieur Pascal Bertin, préqualifié, cent cinquante actions, . . . . .	150
6) Monsieur Thierry Delfosse, préqualifié, cent cinquante actions, . . . . .	150
7) Monsieur Thierry Dillard, préqualifié, deux cent cinquante actions, . . . . .	250
8) SAS Equance, préqualifiée, quatre cents actions, . . . . .	400
9) Artois Assurances, préqualifiée, deux cents actions, . . . . .	200
10) Monsieur Jamal Akdime, préqualifié, cent soixante-quinze actions, . . . . .	175
11) Monsieur Miloud Akdime, préqualifié, cent soixante-quinze actions, . . . . .	175
Total: quatre mille soixante actions, . . . . .	4.060

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des apports en espèces, de sorte que le montant de quatre cent six mille euros (406.000.-€) se trouve à la disposition de la Société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

##### *Constatation*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement 4.200.-€.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé au maximum à 6.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Guy Bernard, expert-comptable diplômé, né à Luxembourg, le 27 avril 1936, demeurant à 8, rue des Muguets, L- 2167 Luxembourg,

b) Monsieur Thanh Liem Nguyen, conseil en gestion, né à Saïgon (Vietnam), le 15 novembre 1957, demeurant à 7, in der Dürrwies, L-7305 Steinsel,

c) Monsieur Olivier Gorin, conseil en stratégie, né à Vitry-sur-Seine (France), le 26 mai 1970, demeurant à 6, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg,

d) Monsieur Eric de Nazelle, employé, né à Reims (France), le 24 avril 1954, demeurant à 9a, rue François Roffiaen, B-1050 Bruxelles.

Le conseil d'administration est autorisé à coopter un ou deux administrateurs à sa convenance, ces cooptations devant être ratifiées par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

3.- Le mandat des administrateurs expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Messieurs Thanh Liem Nguyen et Olivier Gorin, préqualifiés, administrateurs-délégués et membres du comité de direction.

#### *Réunion du conseil d'administration*

Le conseil d'administration se réunit séance tenante et prend à l'unanimité les décisions suivantes:

1) Monsieur Guy Bernard, préqualifié, est nommé président du conseil d'administration.

2) Messieurs Thanh Liem Nguyen et Olivier Gorin, préqualifiés, sont nommés administrateurs-délégués et membres du comité de direction.

3) Est nommé réviseur externe:

BDO Compagnie Fiduciaire, société anonyme avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle - Le Dôme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71178.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.

4) L'adresse de la société est fixée au 84, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> à L-2210 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Th. L. Nguyen, O. Gorin, G. Bernard, E. de Nazelle, P. Bertin, N. Fiani, J. Akdime, M. Akdime, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2008. Relation: LAC / 2008 / 28479. - Reçu à 0,50 %: deux mille trente euros (€ 2.030.-).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet. 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008094960/212/206.

(080109782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

#### **The Lion's Associates S.A., Société Anonyme Soparfi.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 67.351.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Signature*

*L'Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2008094625/9037/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07547. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080108055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**Mary Ann S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 9.312.500,00.**Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 138.190.—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 9 juillet 2008 que l'associé unique a décidé:  
- de nommer Geraldine Davies, née le 22 juillet 1966 à Dublin, Irlande, résidant à Le Cheile, Rue du Coin, Grouville, Jersey, JE3 9QR en tant que nouveau gérant B de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est depuis le 9 juillet 2008 constitué par les personnes suivantes:

- Stéphanie Grisius, gérant A;
- Laurent Heiliger, gérant A;
- Stephen John Armitage Harrison, gérant B; et
- Geraldine Davies, gérant B.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008095527/1092/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09919. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080108931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Col 81 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.  
R.C.S. Luxembourg B 116.299.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Véronique Réveillez

*Responsable juridique, habilitée par la gérance*

Référence de publication: 2008094672/4025/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08272. - Reçu 40,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080108230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

---

**Muselheem, Association sans but lucratif.**Siège social: L-6635 Wasserbillig, 12, rue Saint Martin.  
R.C.S. Luxembourg F 4.397.

—  
*Assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2008*

*Compte rendu*

L'assemblée générale extraordinaire de l'association sans but lucratif «Muselheem», constituée le 13 août 1987, par acte sous seing privé, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 468 du 15 décembre 1990 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro F 4.397, s'est tenue le 23 juillet 2008, au siège social, à Wasserbillig, 12, rue Saint Martin.

Les statuts ont été modifiés suivant acte d'assemblée générale extraordinaire reçu sous seing privé en date du 25 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 269 du 12 juillet 1994, et les statuts ont été modifiés suivant acte d'assemblée générale reçu sous seing privé en date du 4 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 947 du 31 décembre 1998.

L'ordre du jour a été le suivant:

1. Présences et désignation des membres du bureau

## 2. Modification des statuts

### 1. Présences et désignation des membres du bureau

La séance est ouverte à 18.15 heures, sous la présidence de Monsieur Gust Stefanetti.

Après vérification de la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, le président a constaté que le quorum de présence exigé pour la modification des statuts a été respecté et qu'ainsi l'assemblée a été valablement constituée pour délibérer conformément à l'ordre du jour.

Les résolutions ont été prises à l'unanimité des membres présents.

### 2. Modification des statuts

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de modifier les articles 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, et 20 qui auront la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'association a pour objet la création, l'organisation et la gestion d'un centre pour personnes âgées des communes de Betzdorf, Biwer, Flaxweiler, Grevenmacher, Manternach, Mertert, Mompach, Rosport, Wormeldange comprenant notamment un foyer du jour, un service d'aide à domicile et soins à domicile, un Club Senior et des services de tout genre pour les besoins des personnes âgées.

Le Foyer du jour accueillera les personnes âgées pendant la journée tandis que le service d'aide à domicile a pour but de prendre en charge les personnes âgées dans le cadre de vie habituel et comprend comme mesures l'assistance aux activités de la vie quotidienne, les démarches administratives, un service de dépannage et d'information, un service de repas sur roues, un service d'urgence, télé-alarme, etc. Le service de soins à domicile a pour objet la création, l'organisation et la gestion de soins à domicile. Le Club Senior s'adresse à des personnes du troisième âge, à partir de 50 ans, et leur propose des activités culturelles, éducatives, récréatives, etc.

Pour atteindre son objet, l'association s'efforcera, avec l'aide d'un personnel qualifié, de collaborer avec les personnes âgées et leurs familles ainsi qu'avec toute autre association, institution, service ou autorité. Dans cette optique l'association peut créer, reprendre et gérer toutes œuvres et prendre toutes initiatives quelconques, acquérir tous biens meubles, construire ou louer tous immeubles nécessaires ou se rapportant aux buts définis ci-dessus.»

« **Art. 4.** Le nombre des membres est illimité, il ne peut cependant être inférieur à trois.

Les membres forment seuls l'association, et ils exercent seuls les droits que les statuts et la loi reconnaissent aux membres.

La liste des membres sera déposée conformément à l'article 10 de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.»

« **Art. 7.** Pour être admis comme membre actif, il faut:

1. avoir été admis par le Conseil d'Administration statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres du Conseil;

2. être domicilié et déclaré sur le territoire d'une des communes énumérées à l'article 3 des présents statuts.

La perte de la qualité de membre est régie par l'article 12 de ladite loi modifiée du 21 avril 1928.

Est notamment réputé démissionnaire le membre qui ne paiera pas sa cotisation pendant deux années consécutives.»

« **Art. 8.** La cotisation annuelle est fixée chaque année par l'assemblée générale ordinaire. Elle ne pourra être supérieure à 50,- € par an.»

« **Art. 9.** L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de neuf membres au plus pris parmi les membres actifs et élus par l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant à la majorité simple des voix des membres actifs présents.

Le Conseil d'administration se renouvelle tous les 2 ans, et ses membres sont rééligibles.

En cas de vacance de poste, le Conseil d'Administration pourra coopter un ou plusieurs membres qui devront être confirmés lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.»

« **Art. 10.** Les membres du Conseil d'Administration désignent entre eux un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier. Il peut admettre d'autres personnes avec voix consultatives à ses réunions. Le président représente l'association et en dirige les travaux.»

« **Art. 11.** Le Conseil d'Administration est convoqué par son président ou un autre membre délégué à cette fin aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Chaque administrateur ne peut être porteur que d'une seule procuration.»

Le reste de l'article 11 est abrogé.

« **Art. 12.** Les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi modifiée du 21 avril 1928. Le Conseil d'Administration est l'organe administratif et exécutif de l'association. Il a les pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la bonne gestion des affaires de l'association, qu'il représente

dans les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé par les présents statuts ou par la loi à l'assemblée générale est de la compétence du Conseil d'Administration.

A l'égard des tiers, l'association sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, parmi lesquels doit figurer celle du président ou de son représentant, sans que ceux-ci aient à justifier d'aucune délibération, autorisation ou autre pouvoir spécial.»

Le reste de l'article 12 est abrogé.

« **Art. 13.** Le Conseil d'Administration peut charger son bureau ou une tierce personne de l'expédition des affaires courantes.»

Le reste de l'article 13 est abrogé.

« **Art. 14.** L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres. Les articles 4 et 12 de la loi modifiée du 21 avril 1928 régissent les attributions de l'assemblée générale. Les convocations se feront selon les articles 5 et 6 de la loi. Ces convocations sont faites par le Conseil d'Administration au moyen de convocations écrites, adressées aux membres huit jours au moins avant l'assemblée; elles contiendront l'ordre du jour.»

« **Art. 20.** Les comptes sont tenus et réglés par un trésorier, membre du conseil.

Chaque mouvement devra être justifié par une facture ou autre pièce comptable à l'appui. Les livres, les comptes annuels feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par un réviseur d'entreprises désigné par l'assemblée générale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole la séance a été levée à 18.40 heures.

Gust STEFANETTI

Président

Référence de publication: 2008094182/9242/94.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09767. - Reçu 243,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Isolde G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 4, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 48.605.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Iwona GEIBEN-ZASONSKA

Gérante

Référence de publication: 2008094190/1716/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09703. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**LUXORR a.s.b.l., Luxembourg Organization For Reproduction Rights a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg F 366.

*Modification des statuts*

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de luxorr du 19 mars 2008, l'article 43 a été modifié comme suit:

**Art. 43. Convocation.** Chaque année, au cours du (à biffer: premier trimestre) **mois de juin**, les membres effectifs sont convoqués en assemblée générale (...).

luxorr, Luxembourg Organization For Reproduction Rights, asbl

7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg

Romain Jeblick

Secrétaire général

Référence de publication: 2008094187/9247/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10214. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**Transair S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 21.505.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 11 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 11 juin 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

*Pour TRANSAIR S.A., Société anonyme holding*

Signature

Référence de publication: 2008095543/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08425. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080109771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**E.L.E.O.S. (European Logistic for Excellence in Ophtalmic Services) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 89.140.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

*Pour FIDCOSERV S.à r.l.*

54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008095140/728/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08167. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080108912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Datart Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.225.

—  
Constituée par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 241 du 3 avril 2001. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 6 juin 2003, publié au Mémorial C n° 747 du 15 juillet 2003.

Le bilan au 31 janvier 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Datart Investments S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008095106/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05705. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

**Danka Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.013.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of June.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as attorney-in-fact of "NCNR OIL & GAS LTD" a company incorporated under the laws of the United Kingdom with registered office in London W14 0QH, Masterhouse, 107, Hammersmith Road, registered with the Companies Registry of England and Wales under number 1392195, by virtue of a proxy given on June 16, 2008 which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

That NCNR OIL & GAS LTD is the sole participant of "DANKA HOLDINGS S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" with registered office at L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 57.013, incorporated by deed of Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated November 29, 1996, published in the Mémorial C, number 70 of February 14, 1997. The Articles of Association have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary, dated November 28, 2007 published in the Mémorial C, number 256 of January 31, 2008.

That the capital of the company is set at six hundred and forty-one million six hundred and twenty-six thousand one hundred and twelve US Dollars (641,626,112.- USD) divided into twenty eight million three hundred and seventy-eight thousand one hundred and twenty-three (28,378,123) Ordinary parts of sixteen US Dollars and thirty-six Cents (16.36 USD) each and into ten million eight hundred and forty-one thousand seventy-seven (10,841,077) B Ordinary Parts of sixteen US Dollars and thirty-six Cents (16.36 USD) each.

The sole participant decides to reduce the share capital by an amount of one hundred and five million eight hundred and ninety-one thousand eight hundred and forty US Dollars (105,891,840.- USD) so as to bring it from its present amount of six hundred and forty-one million six hundred and twenty-six thousand one hundred and twelve US Dollars (641,626,112.- USD) to five hundred and thirty-five million seven hundred and thirty-four thousand two hundred and seventy-two US Dollars (535,734,272.- USD) by the reduction of the nominal value of each part by the amount of two US Dollars and seventy Cents (2.70 USD) and by reimbursement to the sole participant. The nominal value of each part is therefore fixed at thirteen US Dollars and sixty Cents (13.66 USD).

The sole participant further decides to reduce the share capital by an amount of one hundred and eight thousand one hundred and fifty-nine US Dollars and eighty-eight Cents (108,159.88 USD) so as to bring it from its present amount of five hundred and thirty-five million seven hundred and thirty-four thousand two hundred and seventy-two US Dollars (535,734,272.- USD) to five hundred and thirty-five million six hundred and twenty-six thousand one hundred and twelve US Dollars and twelve Cents (535,626,112.12 USD) through the cancellation of six thousand one hundred and seventy-six (6,176) Ordinary parts and one thousand seven hundred and forty-two (1,742) B Ordinary parts of thirteen US Dollars and sixty Cents (13.66 USD) each by reimbursement to the sole participant and allocation of thirteen US Dollars and thirty-six Cents (13.36 USD) to a special reserve.

The reimbursement to the sole participant in a total amount of one hundred and five million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty-six US Dollars and fifty-two Cents (105,999,986.52 USD) resulting from the above mentioned capital reductions will be realised as follows:

- up to the amount of one hundred and one million five hundred thousand US Dollars (101,500,000.- USD) by a payment in cash;

- up to the amount of four million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty-six US Dollars and fifty-two Cents (USD 4,499,986.52) by the assignment of a claim held by DANKA HOLDINGS S.à r.l. against Danka Business System Plc, a company organised under the laws of the United Kingdom, having its registered office in London W14 0QH, Masterhouse, 107, Hammersmith Road, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 01101386.

The sole participant decides to grant the broadest powers to the managers, to implement the aforementioned capital reduction and to sign and execute on behalf of the company any agreement and document and generally to do anything necessary or undertake or useful in connection with the aforementioned capital reduction.

The sole participant decides to amend Article 7 paragraph 1, of the Articles of Association in order to reflect the foregoing resolutions, so as to be read as follows:

" **Art. 7. 1st paragraph.** The capital of the company is fixed at five hundred and thirty-five million six hundred and twenty-six thousand one hundred and twelve US Dollars and twelve Cents (535,626,112.12 USD) divided into twenty-eight million three hundred and seventy-one thousand nine hundred and forty-seven (28,371,947) Ordinary parts of thirteen US Dollars and sixty-six Cents (13.66 USD) each and into ten million eight hundred and thirty-nine thousand three hundred and thirty-five (10,839,335) B Ordinary parts of thirteen US Dollars and sixty-six Cents (13.66 USD) each."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the foregoing decrease of capital are estimated at approximately 2,750.- €.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said appearing person signed with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «NCNR OIL & GAS LTD», une société constituée sous les lois du Royaume-Uni, avec siège social à Londres W14 0QH, Masterhouse, 107, Hammersmith Road, inscrite auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 1392195 en vertu d'une procuration sous seing privé du 16 juin 2008, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

Que «NCNR OIL & GAS LTD» est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «DANKA HOLDINGS S.à r.l.», dont le siège social se situe à L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.013, constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 70 du 14 février 1997. Les Statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 28 novembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 256 du 31 janvier 2008.

Que le capital social de la société est fixé à six cent quarante-et-un millions six cent vingt-six mille cent douze US Dollars (641.626.112,- USD) représenté par vingt-huit millions trois cent soixante-dix-huit mille cent vingt-trois (28.378.123) parts Ordinaires d'une valeur nominale de seize US Dollars et trente-six Cents (16,36 USD) chacune et par dix millions huit cent quarante et un mille soixante-dix-sept (10.841.077) parts Ordinaires B d'une valeur nominale de seize US Dollars et trente-six Cents (16,36 USD) chacune.

L'associé unique décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de cent cinq millions huit cent quatre-vingt-onze mille huit cent quarante US Dollars (105.891.840,- USD) pour le porter de son montant actuel de six cent quarante et un millions six cent vingt-six mille cent douze US Dollars (641.626.112,- USD) à cinq cent trente-cinq millions sept cent trente-quatre mille deux cent soixante-douze US Dollars (535.734.272,- USD) en réduisant la valeur nominale de chaque part sociale d'un montant de deux US Dollars et soixante-dix Cents (2,70 USD) par remboursement de l'associé unique. La valeur nominale de chaque part sociale est dorénavant fixée à treize US Dollars et soixante-six Cents (13,66 USD).

L'associé unique décide en outre de réduire le capital social à concurrence d'un montant de cent huit mille cent cinquante-neuf US Dollars et quatre-vingt-huit Cents (108.159,88 USD) pour le porter de son montant actuel de cinq cent trente-cinq millions sept cent trente-quatre mille deux cent soixante-douze US Dollars (535.734.272,- USD) à cinq cent trente-cinq millions six cent vingt-six mille cent douze US Dollars et douze Cents (535.626.112,12 USD) par l'annulation de six mille cent soixante-seize (6.176) parts Ordinaires et mille sept cent quarante-deux (1.742) parts Ordinaires B de treize US Dollars et soixante-six Cents (13,66 USD) chacune par remboursement de l'associé unique et l'allocation de treize US Dollars et trente-six Cents (13,36 USD) à une réserve spéciale.

Le remboursement de l'associé unique d'un montant total de cent cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six US Dollars et cinquante-deux Cents (105.999.986,52 USD) résultant des susmentionnées réductions de capital sera réalisé comme suit:

- à concurrence d'un montant de cent un millions cinq cent mille US Dollars (101.500.000,- USD) par un paiement en espèce;

- à concurrence d'un montant de quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six US Dollars et cinquante-deux Cents (4.499.986,52 USD) par la cession d'une créance détenue par DANKA HOLDINGS S.à r.l. à l'égard de Danka Business System Plc, une société organisée sous les lois du Royaume-Uni, dont le siège social se situe à Londres W14 0QH Masterhouse, 107, Hammersmith Road, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 01101386.

L'associé unique décide de donner les pouvoirs les plus étendus aux gérants afin d'effectuer la réduction du capital mentionnée ci-dessus et de signer et exécuter pour le compte de la société tout contrat et document et, en général, faire tout ce qui est nécessaire ou utile par rapport à la réduction du capital mentionnée ci-dessus.

L'associé unique décide de modifier l'article 7 paragraphe 1 des Statuts afin de refléter les résolutions précédentes, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 7. 1<sup>er</sup> paragraphe.** Le capital social est fixé à cinq cent trente-cinq millions six cent vingt-six mille cent douze US Dollars et douze Cents (535.626.112,12 USD) représenté par vingt-huit millions trois cent soixante-et-onze mille neuf cent quarante-sept (28.371.947) parts Ordinaires d'une valeur nominale de treize US Dollars et soixante-six Cents (13,66 USD) chacune et par dix millions huit cent trente-neuf mille trois cent trente-cinq (10.839.335) parts Ordinaires B d'une valeur nominale de treize US Dollars et soixante-six Cents (13,66 USD) chacune.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à la suite de la réduction du capital mentionné ci-dessus s'élève à approximativement 2.750,- €.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Lemoine, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2008. Relation: LAC/2008/25029. - Reçu € 12,- (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008094783/212/143.

(080108636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**MIDINVEST S.à r.l., Mediterranean Investments & Development, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R.C.S. Luxembourg B 77.600.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008095141/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08169. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080108914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**Fondation des Amis des Musées d'Art et d'Histoire, Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-2345 Luxembourg, place du Marché-aux-Poissons.

R.C.S. Luxembourg G 20.

Constituée le 24 mai 1993

Approuvée par arrêté grand-ducal du 14 décembre 1993 Mémorial 1993 C n ° 4088, 1997 C n ° 539 et 2004 C n ° 770

**EXERCICE 2007 (EN EURO)**

Patrimoine au 31.12.2006		
Fortis Banque .....	17 695,61	
		17 695,61
Recettes de l'exercice		
Dons et divers .....	9 637,00	
Intérêts créditeurs .....	474,78	
		10 111,78
Dépenses de l'exercice		
Frais admin. ....	141,00	
		141,00
Patrimoine au 31.12.2007		
Fortis Banque c.c. ....	10 194,61	
" c.épargne .....	17 471,78	
		27 666,39
Excédent des recettes sur les dépenses .....		9970,78
Accroissement du patrimoine .....		9970,78

**PREVISIONS POUR 2008 (EN MILLIERS D'EURO)**

Recettes		Dépenses	
Dons .....	10,00	Frais adm. ....	0,20
		Dons .....	9,80

Luxembourg, le 31.12.2007.

M-F. Glaesener / R. Kremer

*La Présidente / Le Trésorier*

*Rapport des réviseurs de caisse à l'Assemblée Générale de la Fondation des Amis des Musées d'Art et d'Histoire, Luxembourg*

Conformément au mandat qui nous a été confié par le Conseil d'Administration de la Fondation, nous avons contrôlé les comptes de recettes et dépenses préparés par le Comité de l'Association pour l'exercice social couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Nos contrôles ont été effectués par sondages et sur base des documents justificatifs. Les comptes renseignent un excédent de recettes sur les dépenses de 9.970,78 euros pour la période sous revue.

Nous avons également contrôlé le patrimoine social de l'Association au 31 décembre 2007. Ce patrimoine s'élève à 27,666,39 euros, s'étant accru de l'excédent prémentionné des recettes.

Nous n'avons pas d'autres remarques à formuler sur ces comptes.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Jean Grosjes / Annick Hacart-Meyers

*Le réviseur de caisse / Le réviseur de caisse*

Référence de publication: 2008095544/250/48.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09800. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080109172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**Mobileo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 113.127.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 décembre 2005, acte publié au Mémorial C no 651 du 30 mars 2006. Les statuts ont été modifiés par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 décembre 2007, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 472 du 23 février 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOBILEO S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008095144/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09100. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**Phoenician Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R.C.S. Luxembourg B 77.604.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008095142/728/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08171. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**Sogecore Risk Strategies, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 67.115.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre 2007*

*Quatrième Résolution: Nominations statutaires*

a) Les mandats de MM. Jean THILLY, Gilles COREMANS et de la société SOGECORE PARTICIPATIONS représentée par Jean THILLY prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont reconduits à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

b) Le mandat de M. Edwin RENNEBOOG dans sa fonction de Commissaire aux Comptes prend fin à l'issue de cette Assemblée.

Signature.

Référence de publication: 2008094371/689/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08386. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**Ecoinvestment International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.404.

L'an deux mille huit, le quatre juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société BUTTLES HOLDING LIMITED, ayant son siège social à à Vashlotis Business Center, 1, Iakovou Tompazi street, CY-3107 Limassol, Chypre,

ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Limassol, le 18 avril 2008.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer comme actionnaire unique:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ECOINVESTMENT INTERNATIONAL S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4 mai à 16.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

#### *Souscription et libération*

Chacune des actions émises a été entièrement souscrite par le comparant et libérée d'un quart au moins en espèces de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents (1.800,-) euros.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean HOFFMANN, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Olivier DEWALQUE, comptable, né le 16 septembre 1968 à Bastogne - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Madame Laetitia VANDEGAER, employée privée, née le 20 juillet 1976 à Saint-Mard - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

Monsieur Laurent PECHEUR, comptable, né le 6 mai 1977 à Messancy - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

5) Le siège de la société est fixé au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Sabella et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 7 juillet 2008. LAC/2008/27821. — Reçu cent cinquante-cinq euros Eur 0,5% = 155,00.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008095837/5770/130.

(080110499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

**De Verband Allgemeiner Verband Landwirtschaftlicher Warengenossenschaften Fédération Agricole d'Achat et de Vente, Société Coopérative.**

Siège social: L-2411 Luxembourg, 1-3, rue F.W. Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 26.985.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26/07/2008.

DE VERBAND ALLGEMEINER VERBAND LANDWIRTSCHAFTLICHER WARENGENOSSENSCHAFTEN  
FEDERATION AGRICOLE D'ACHAT ET DE VENTE

p.o Urbain THOLL

Notaire

Référence de publication: 2008095919/232/15.

(080108840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**Goofer Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2160 Luxembourg, 15, rue Münster.

R.C.S. Luxembourg B 81.401.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.07.08.

Louise KING

La Gérante

Référence de publication: 2008096270/600/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04449. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

**Pergam International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 112.929.

L'an deux mille huit, le huit juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PERGAM INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 583 du 21 mars 2006 et inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous B 112.929 (ci-après la "Société").

L'assemblée est présidée par Maître Stéphane Lataste, (le "Président"),

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Cynthia Fradcourt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Pairon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à trois cent quarante mille euros (EUR 340.000,-) par création de cent vingt mille (120.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune et de même type, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Pour la réalisation de cette augmentation de capital, examen du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprise, la société Management & Accounting Services, avec siège social à 6, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, sur un apport de créance de la société PERGAM FINANCE, société anonyme, ayant son siège social à F-11100 Narbonne, rue des Anciens Moulins, Bages, d'une créance certaine, liquide et exigible de deux cent trente-sept mille six cents euros (EUR 237.600,-) qu'elle possède à charge de la Société, sur les modes d'évaluation adoptés et sur la rémunération attribuée en contrepartie.

3. Réalisation de la susdite augmentation de capital par l'apport en numéraire de Monsieur Olivier Combastet de deux mille quatre cent Euros (EUR 2.400,-) et par l'apport de la société PERGAM FINANCE, société anonyme, ayant son siège social à F-11100 Narbonne, rue des Anciens Moulins, Bages, d'une créance ci-avant visée qu'elle possède à charge de la Société.

4. Modification de l'article 5 des statuts afin de l'adapter aux décisions précédemment prises.

5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et/ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à trois cent quarante mille euros (EUR 340.000,-) par création de cent vingt mille (120.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune et de même type, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

La société PERGAM FINANCE, préqualifiée, ici représentée par Madame Isabelle Pairon, déclare avoir une parfaite connaissance des statuts de la société anonyme PERGAM INTERNATIONAL S.A. et expose qu'elle possède à charge de la Société une créance certaine, liquide et exigible d'au moins deux cent trente-sept mille six cents euros (EUR 237.600,-) qui ne fait l'objet d'aucun droit constitué au profit d'un tiers, tel qu'un gage ou nantissement, et déclare vouloir faire apport à la Société de cette créance qu'elle possède contre la Société et souscrire à cent dix huit mille huit cents (118.800) actions nouvelles entièrement libérées.

*Expertise*

La réalité de l'apport des deux cent trente-sept mille six cents euros (EUR 237.600,-) et sa consistance ont fait l'objet d'un rapport d'expertise conformément à l'article 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915, établi en date du 1

er juillet 2008 par la société Management & Accounting Services, 6, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, qui indique dans ses conclusions ce qui suit:

"Sur base des vérifications mentionnées ci-dessus, nous estimons que la valeur de l'Apport correspond au moins au nombre et à la valeur des actions ayant une valeur nominale totale de EUR 237.600.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la valeur de l'Apport."

Ce rapport, daté du 1<sup>er</sup> juillet 2008, restera annexé aux présentes pour être soumis avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement après avoir été signé "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

En conséquence de quoi, l'assemblée constate la réalité de l'apport de créance de deux cent trente-sept mille six cents euros (EUR 237.600,-) et sa consistance.

#### *Troisième résolution*

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide que l'augmentation de capital sera réalisée par:

1. l'apport en numéraire de Monsieur Olivier Combastet, les mille deux cents (1.200) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-) a été mis à la disposition de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et des paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné;

2. l'apport de la société PERGAM FINANCE, société anonyme, ayant son siège social à F-11100 Narbonne, rue des Anciens Moulins, Bages, d'une créance certaine, liquide et exigible de deux cent trente-sept mille six cents euros (EUR 237.600,-) qu'elle possède à charge de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide, suite aux résolutions précédemment prises, de modifier l'article 5 des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

##### **" Art. 5. Capital Social.**

a) Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent quarante-mille euros (EUR 340.000,-), représenté par cent soixante-dix mille (170.000) actions, d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de deux mille neuf cents euros (EUR 2.900,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Lataste, C. Fradcourt, I. Pairon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2008, LAC/2008/28704. — Reçu mille deux cents euros (EUR 0,50% = 1.200,-).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008095778/5770/94.

(080110373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

### **CGM Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 125.072.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2008095614/242/13.

(080109220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Restaurant Rouge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2344 Luxembourg, 4, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 108.617.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

ONT COMPARU:

1.- Madame Dandan DONG, serveuse, née à Guanling/Guizhou (Chine) le 12 juin 1981, épouse de Monsieur Songkeng CHEN, demeurant à L-4340 Esch-sur-Alzette, 100, rue de l'Usine;

2.- Monsieur Songkeng CHEN, cuisinier, né à Fujian (Chine) le 14 novembre 1974, demeurant à L-4340 Esch-sur-Alzette, 100, rue de l'Usine;

3.- Madame Zipei WANG, cuisinière, née à Zhejiang (Chine) le 26 mars 1954, épouse de Monsieur Yuliang YIN, demeurant à L-6210 Consdorf, 100, route de Luxembourg;

4.- Monsieur Hongbin XU, cuisinier, né à Zhejiang (Chine) le 9 octobre 1959, demeurant à L-1471 Luxembourg, 202, route d'Esch.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée RESTAURANT ROUGE S.à r.l., avec siège social à L-2344 Luxembourg, 4, rue du Pont, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1143 du 3 novembre 2005, ci-après "la Société", immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 108.617.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, entièrement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Madame Dandan DONG, prénommée, quarante parts sociales, . . . . .	40
2) à Monsieur Songkeng CHEN, prénommé, dix parts sociales, . . . . .	10
3) à Madame Zipei WANG, prénommée, quarante parts sociales, . . . . .	40
4) à Monsieur Hongbin XU, prénommé, dix parts sociales, . . . . .	10
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

III.- La Société n'ayant plus d'activité, les associés décident par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

Les associés déclarent en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

Les associés déclarent également être les seuls bénéficiaires économiques de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à leur fonction de gérant technique respectivement gérants administratifs de la Société est accordée à la gérance de la Société.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-4340 Esch-sur-Alzette, 100, rue de l'Usine.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Dandan DONG, Songkeng CHEN, Zipei WANG, Hongbin XU, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29794. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 juillet 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008095743/222/53.

(080110712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

**Tusken S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.540.

---

**DISSOLUTION**

L'an deux mille huit, le quinze mai.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

**A COMPARU:**

La société de droit des Iles Vierges Britanniques ACTE CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques, IBC numéro 318227, ici représentée par Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit (ci-après "l'Associé Unique"), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "TUSKEN S.A.", ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 102.540 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg notaire soussigné en date du 30 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1086 du 27 octobre 2004 ("Société");

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros), représenté par 3.200 (trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société;

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre;

- que l'Associé Unique, agissant en qualité de liquidateur, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

L'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation MORWELL LIMITED avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, IBC numéro 350391 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à MORWELL LIMITED, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans au 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Salvatore Desiderio, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 mai 2008, LAC/2008/20755. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Releveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008095746/202/60.

(080110703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

**LMEX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.879.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand eight, on the seventh day of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

For an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "LMEX S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", with registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 130.879, (the "Company") incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 1 August 2007, its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, was made on 27 September 2007, number 2117, page 101598.

The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since;

"MAM INTERNATIONAL FUND", a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, established and having its registered officer at c/o UBS Fund Services (Cayman) Ltd PO Box 852 GT, George Town, Grand Cayman,

(hereafter the Sole Shareholder);

here represented by:

Mrs Farida OMAADACHAK, employee, with professional address at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given.

Said power, having been signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I.- that the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

II.- that the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect;

III.- that the capital of the Company is presently set at one hundred seventy thousand US Dollars (USD 170,000.-) represented by one hundred and seventy thousand (170,000) shares of one US Dollars (USD 1.-) each;

IV.- that the Sole Shareholder, in its capacity of sole owner of the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all the liabilities of the Company, including those hidden and unknown at the present time;

V.- that the Company be and hereby is liquidated;

VI.- that full discharge is granted to the manager of the Company for the accomplishment of his mandate up to this date; and

VII.- that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

VIII.- that the Sole Shareholder commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same proxy holder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "LMEX S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie et ayant son siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.879 (la Société),

constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 1<sup>er</sup> août 2007, sa publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, a été faite le 27 septembre 2007, au numéro 2117 et page 101598.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis:

"MAM INTERNATIONAL FUND", une société constituée et existant sous les lois des Iles Cayman, établie et ayant son siège social à c/o UBS Fund Services (Cayman) Ltd PO Box 852 GT, George Town, Grand Cayman, (ci-après l'Associé Unique),

ici représentée par:

Madame Farida OMAADACHAK, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités d'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant en cette qualité, a prié le notaire d'acter:

- I.- que l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
  - II.- que l'Associé Unique a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;
  - III.- que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à cent soixante-dix mille dollars (USD 170.000,-) représentée par cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar (USD 1,-) chacune.
  - IV.- que l'Associé Unique, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;
  - V.- que la Société soit et est par le présent acte liquidée;
  - VI.- que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- et
- VII.- que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq ans au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

VIII.- que l'Associé Unique s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: F. OMAADACHAK, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9369. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008095747/239/90.

(080110737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

### **HSBC European Infrastructure Investments 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 121.071.

#### EXTRAIT

500 parts sociales détenues par HSBC INFRASTRUCTURE FUND MANAGEMENT LIMITED, 8 Canada Square, GB-E14 5HQ Londres, Royaume Uni, RC 3917449, ont été transférées en date du 8 juillet 2008 au profit de la société HEAREF LUXEMBOURG (Romania), 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, RCS B 139.309.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

*Pour HSBC European Infrastructure Investments 1, Société à responsabilité limitée*

Signature

Référence de publication: 2008095547/833/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08418. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**Fenix Cartera S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 125.446.

In the year two thousand eight, on the third of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CVI GVF (Lux) Master S. à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119.271, duly represented by Lucinda Clifton-Bryant, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 30th, 2008.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Fenix Cartera S.à r.l., a société à responsabilité limitée de titrisation having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 125.446, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 16 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 45927, on 23 May 2007 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to create twenty (20) additional classes of shares in the share capital of the Company, which shall be named class K, class L, class M, class N, class O, class P, class Q, class R, class S, class T, class U, class V, class W, class X, class Y, class Z, class AA, class AB, class AC and class AD.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert twenty (20) existing class A shares as follows:

- one (1) class A share shall be converted into a class K share;
- one (1) class A share shall be converted into a class L share;
- one (1) class A share shall be converted into a class M share;
- one (1) class A share shall be converted into a class N share;
- one (1) class A share shall be converted into a class O share;
- one (1) class A share shall be converted into a class P share;
- one (1) class A share shall be converted into a class Q share;
- one (1) class A share shall be converted into a class R share;
- one (1) class A share shall be converted into a class S share;
- one (1) class A share shall be converted into a class T share;
- one (1) class A share shall be converted into a class U share;
- one (1) class A share shall be converted into a class V share;
- one (1) class A share shall be converted into a class W share;
- one (1) class A share shall be converted into a class X share;
- one (1) class A share shall be converted into a class Y share;
- one (1) class A share shall be converted into a class Z share;
- one (1) class A share shall be converted into a class AA share;
- one (1) class A share shall be converted into a class AB share;
- one (1) class A share shall be converted into a class AC share, and
- one (1) class A share shall be converted into a class AD share.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand four hundred seventy-one (12,471) class A shares, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share, one (1) class I share, one (1) class J share, one (1) class K share, one (1) class L share, one (1) class M share, one (1) class N share, one (1) class O

share, one (1) class P share, one (1) class Q share, one (1) class R share, one (1) class S share, one (1) class T share, one (1) class U share, one (1) class V share, one (1) class W share, one (1) class X share, one (1) class Y share, one (1) class Z share, one (1) class AA share, one (1) class AB share, one (1) class AC share and one (1) class AD share having a par value of one Euro (EUR 1) each.

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific compartments of the Company, which shall be decided by appropriate resolutions of the sole shareholder or of the shareholders of the Company, as the case may be.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

#### *Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trois juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVI GVF (Lux) Master S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119.271, ici représentée par Mademoiselle Lucinda Clifton-Bryant, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 30 juin 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Fenix Cartera S. à r.l., une société à responsabilité limitée de titrisation ayant son siège social à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.446, constituée par un acte du notaire soussigné du 16 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 45927, le 23 mai 2007 (la "Société").

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de créer vingt (20) classes de parts sociales additionnelles, qui seront appelées classe K, classe L, classe M, classe N, classe O, classe P, classe Q, classe R, classe S, classe T, classe U, classe V, classe W, classe X, classe Y, classe Z, classe AA, classe AB, classe AC et classe AD.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir vingt (20) parts sociales existantes de classe A comme suit:

- une (1) part sociale de classe A sera convertie en part sociale de classe K;
- une (1) part sociale de classe A sera convertie en part sociale de classe L;
- une (1) part sociale de classe A sera convertie en part sociale de classe M;
- une (1) part sociale de classe A sera convertie en part sociale de classe N;
- une (1) part sociale de classe A sera convertie en part sociale de classe O;
- une (1) part sociale de classe A sera convertie en part sociale de classe P;
- une (1) part sociale de classe A sera convertie en part sociale de classe Q;
- une (1) part sociale de classe A sera convertie en part sociale de classe R;
- une (1) part sociale de classe A sera convertie en part sociale de classe S;
- une (1) part sociale de classe A sera convertie en part sociale de classe T;
- une (1) part sociale de classe A sera convertie en part sociale de classe U;
- une (1) part sociale de classe A sera convertie en part sociale de classe V;
- une (1) part sociale de classe A sera convertie en part sociale de classe W;
- une (1) part sociale de classe A sera convertie en part sociale de classe X;
- une (1) part sociale de classe A sera convertie en part sociale de classe Y;
- une (1) part sociale de classe A sera convertie en part sociale de classe Z;

- une (1) part sociale de classe A sera convertie en part sociale de classe AA;
- une (1) part sociale de classe A sera convertie en part sociale de classe AB;
- une (1) part sociale de classe A sera convertie en part sociale de classe AC; et
- une (1) part sociale de classe A sera convertie en part sociale de classe AD.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représentés par douze mille quatre cent soixante-onze (12.471) parts sociales de classe A, une (1) part sociale de classe B, une (1) part sociale de classe C, une (1) part sociale de classe D, une (1) part sociale de classe E, une (1) part sociale de classe F, une (1) part sociale de classe G, une (1) part sociale de classe H, une (1) part sociale de classe I, une (1) part sociale de classe J, une (1) part sociale de classe K, une (1) part sociale de classe L, une (1) part sociale de classe M, une (1) part sociale de classe N, une (1) part sociale de classe O, une (1) part sociale de classe P, une (1) part sociale de classe Q, une (1) part sociale de classe R, une (1) part sociale de classe S, une (1) part sociale de classe T, une (1) part sociale de classe U, une (1) part sociale de classe V, une (1) part sociale de classe W, une (1) part sociale de classe X, une (1) part sociale de classe Y, une (1) part sociale de classe Z, une (1) part sociale de classe AA, une (1) part sociale de classe AB, une (1) part sociale de classe AC et une (1) part sociale de classe AD ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les parts sociales ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments spécifiques de la Société, qui seront déterminés par des résolutions appropriées de l'associé unique ou des associés de la Société, le cas échéant.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires."

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Clifton-Bryant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008, LAC/2008/27810. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008095777/5770/146.

(080110358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

### **Contego Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 106.113.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 juin 2008 que:

1. La démission de la société «Certifica Luxembourg S.à.r.l.» de son poste de Commissaire est acceptée.
2. Est nommée en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société «REVICONSLT S.à.r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008095528/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10003. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

### **Lucho S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.412.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

#### ONT COMPARU:

La société de droit panaméen WILONA GLOBAL SA, ayant son siège social à Panama City, Panama, ici représentée par Mademoiselle Annalisa Ciampoli, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée à Luxembourg le

Laquelle société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>. Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "LUCHO S.à r.l.".

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

#### **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à € 12.500 (douze mille cinq cents) euros représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société, à moins que les associés ne fassent usage du droit de préemption prévu à l'article 7 ci-avant. Toutefois, si un seul des héritiers est déjà associé personnellement, il est de plein droit ce mandataire.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Dans les rapports avec les tiers les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de compétence du gérant ou du conseil de gérance.

En cas de gérance unique la société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité, de gérants, les résolutions, du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

Wilona Global SA, douze mille cinq cents parts sociales, 12500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de € 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie;

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Madame Annalisa CIAMPOLI, née à Ortona (Italie) le 1<sup>er</sup> juillet 1974 et demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

b) Monsieur Roberto DE LUCA, né à Luxembourg le 13 avril 1975, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

3.- La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la société comparante, connue du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Ciampoli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg le 16 juillet 2008. LAC/2008/29391. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents

Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008095828/5770/142.

(080110623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

#### **Real Estate Engineering and Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 97.857.

#### **EXTRAIT**

L'Assemblée générale du 16 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Muriel BEAUCHAMP (VEUVE MERCERON), Administrateur, 4, rue de Commaille, F-75007 Paris, France. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008. L'assemblée générale du 16 juin 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620  
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008. Luxembourg, le 16 juin 2008.

*Pour REAL ESTATE ENGINEERING AND DEVELOPMENT S.A., Société anonyme*

Signature

Référence de publication: 2008095545/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08419. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

### **Aquila S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 10.052.

#### — EXTRAIT

L'Assemblée générale du 13 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 13 juin 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

*Pour AQUILA S.A., Société anonyme holding*

Signature

Référence de publication: 2008095541/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08472. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

### **Simex Sport International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.029.

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par-devant Nous, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A.", établie à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B 31.029,

constituée par acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors de résidence à Luxembourg, le 4 juillet 1989, publié au Mémorial C de 1989, page 16985, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de changement de dénomination reçu par le notaire soussigné en date du 10 septembre 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 75344,

avec un capital social de EUR 5.522.566,30 (cinq millions cinq cent vingt-deux mille cinq cent soixante-six Euros trente Cents), représenté par 222.779 (deux cent vingt-deux mille sept cent soixante-dix-neuf) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sebastien SCHAACK, employé, 19-21, bd Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sandrine CECALA, employée, 19-21, bd Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Thomas PUYET, employé, 19-21, bd Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 222.779 (deux cent vingt-deux mille sept cent soixante-dix-neuf) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation et ratification du projet de fusion daté du 28 mars 2008, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02806, déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 11 avril 2008, et publié au Mémorial C 913 du 14 avril 2008;

2. Approbation de la fusion de la Société avec la société absorbante, savoir la société "SAP SOCIETA' ALBERGO PALME S.R.L.", société à responsabilité limitée de droit italien, établie à Gênes, via Gofferdo Mameli 3/1, inscrite au Registre des entreprises de Gênes et C.F. 00185920188, R.E.A. de Gênes n ° 207653; suivant les modalités telles que prévues audit projet de fusion. Plus particulièrement, acceptation du transfert de tous les avoirs activement et passivement de la Société à la société absorbante, et annulation de l'intégralité des actions représentatives du capital social de la Société sans contrepartie, toutes les actions de la Société étant détenues par la société absorbante;

3. Pour ce qui est des autres points de la fusion, constatation que par suite du fait que la fusion a été approuvée en assemblée générale par la société absorbante en date du 6 mai 2008, et par l'autre société absorbée, à savoir "SALVAS S.R.L." société à responsabilité limitée de droit italien établie à Castelnuovo Scrvia, via San Damiano 3, inscrite au Registre des entreprises d'Alessandria et C.F. 00035230069, R.E.A. d'Alessandria n ° 31170; en date du 23 décembre 1941, la Société est dissoute, toutes les anciennes actions émises étant annulées du fait que l'actif et le passif de la Société sont transférés à la société absorbante au jour de la prise d'effet tel que défini dans le projet de fusion;

4. Décharge donnée au conseil d'administration;

5. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'assemblée, sur le vu du rapport du conseil d'administration du 28 mars 2008 de la société, lequel reste annexé au présent acte, décide d'approuver et de ratifier le projet de fusion daté du 28 mars 2008, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02806, déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 11 avril 2008, et publié au Mémorial C 913 du 14 avril 2008.

#### *Deuxième Résolution*

L'assemblée décide d'approuver la fusion de la Société avec la société absorbante, savoir la société "SAP SOCIETA' ALBERGO PALME S.R.L.", société à responsabilité limitée de droit italien, établie à Gênes, via Gofferdo Mameli 3/1, inscrite au Registre des entreprises de Gênes et C.F. 00185920188, R.E.A. de Gênes n ° 207653;

suivant les modalités telles que prévues audit projet de fusion.

Plus particulièrement, acceptation du transfert de tous les avoirs activement et passivement de la Société à la société absorbante, et annulation de l'intégralité des actions représentatives du capital social de la Société sans contrepartie, toutes les actions de la Société étant détenues par la société absorbante.

#### *Troisième Résolution*

Pour ce qui est des autres points de la fusion, il est constaté que par suite du fait que le projet de fusion a été approuvé en assemblée générale par la société absorbante en date du 6 mai 2008,

et à la même date par l'autre société absorbée, savoir "SALVAS S.R.L." société à responsabilité limitée de droit italien établie à Castelnuovo Scrvia, via San Damiano 3, inscrite au Registre des entreprises d'Alessandria et C.F. 00035230069, R.E.A. d'Alessandria n ° 31170; en date du 23 décembre 1941, le tout suivant copie des procès-verbaux des assemblées des deux susdites sociétés, jointes en annexe au présent acte,

la Société est dissoute, toutes les anciennes actions émises étant annulées du fait que l'actif et le passif de la Société sont transférés à la société absorbante au jour de la prise d'effet tel que défini dans le projet de fusion, sous la condition

suspensive que l'acte de fusion soit encore conclu sous forme notarié par la société absorbante et par la société absorbée "Salvas Srl".

L'assemblée confère à Monsieur Renzo MAGGI, né à Rivanazzano (Pavia-Italie), le 1<sup>er</sup> juin 1944, demeurant à Via Leonardo Di Vinci, 56, 27055 Rivanazzano (Italie),

tous pouvoirs afin de signer en Italie tous actes nécessaires à la réalisation de l'opération de fusion en Italie, notamment par rapport à la loi italienne (art. 2504 et suivants du Code Civile Italien).

*Quatrième Résolution*

L'assemblée accorde décharge au conseil d'administration de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société au présent acte, est estimé à EUR 8.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. SCHAACK, S. CECALA, T. PUYET, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 7 juillet 2008, LAC/2008/27797. — Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008095744/208/98.

(080110705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

**AMP Capital Investors (BAA Toggle Holdco) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 138.616.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of July.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.801, and acting in respect of its Compartment A,

in its capacity of sole shareholder of AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 3) S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.616, incorporated on 7 May 2008 pursuant to a deed of notary Joseph Elvinger, published on 11 June 2008 in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1436 (the "Company"),

here represented by M<sup>e</sup> Thibaut Partsch, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S.à r.l., is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company.

II. The Company's share capital is presently fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form without a par value.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

95661

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 3) S.à r.l." into "AMP Capital Investors (BAA Toggle Holdco) S.à r.l."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves that as a consequence of the above resolution, the article 1 of the articles of association of the Company shall be restated and shall henceforth be worded as follows:

" **Art. 1.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name AMP Capital Investors (BAA Toggle Holdco) S.à r.l., which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles")."

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand one hundred and fifty (1,150.-) Euro.

*Declaration*

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille huit, le onze du mois de juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.801, et agissant pour le compte de son Compartiment A,

en sa capacité d'associé unique d'AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 3) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.616, constituée le 7 mai 2008 en vertu d'un acte notarié du notaire Joseph Elvinger, publié le 11 juin 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1436 (la "Société"),

ici représentée par M<sup>e</sup> Thibaut Partsch, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S.à r.l., est l'associé unique ("l'Associé Unique") de la Société.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative sans mention de valeur nominale.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première décision*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société "AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 3) S.à r.l." en "AMP Capital Investors (BAA Toggle Holdco) S.à r.l."

*Deuxième décision*

En conséquence de la décision ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AMP Capital Investors (BAA Toggle Holdco) S.à r.l. (la "Société"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts")."

*Evaluation des frais*

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société, en raison du présent acte, est estimé approximativement à mille cent cinquante (1.150,-) euros.

*Déclaration*

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version en anglais et la version en français, la version en anglais fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: T. Partsch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2008, LAC/2008/29380. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008095775/5770/100.

(080110337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

**L'île aux enfants, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5892 Alzingen, 52, rue Jean Wolter.

R.C.S. Luxembourg B 140.420.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Angela PALMISANO, aide-monitrice, née à Luxembourg, le 2 octobre 1976, demeurant à L-5892 Alzingen, 52, rue Jean Wolter.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de L'ILE AUX ENFANTS qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle et par les présents statuts.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Alzingen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une crèche.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Art. 9.** La société est administrée par un gérant technique ainsi qu'un gérant administratif, associés ou non, nommés et révocables pour causes légitimes par l'associé ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(nt) la durée de leur mandat ainsi que leurs pouvoirs.

Le gérant technique est en charge du volet éducatif et du recrutement au sein de la société. La fonction de gérant technique est dès lors obligatoirement exercée par une personne figurant comme "chargé de direction" sur l'agrément émis par les autorités luxembourgeoises compétentes sur base de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique pour ce qui concerne l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de structures d'accueil sans hébergement pour enfants.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

La société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Les gérants sont habilités à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

**Art. 12.** Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

**Art. 14.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, l'associé unique s'en réfère aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

#### *Souscription*

Toutes les parts sociales sont souscrites en espèces par l'associée unique Mademoiselle Angela PALMISANO préqualifiée.

L'associée unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société.

95664

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents (1.400,-) euros.

*Décisions de l'associé*

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérant technique, pour une durée indéterminée, Madame Séverine AMBROISE, éducatrice diplômée, née à Virton, le 9 juillet 1981, demeurant à B-6747 Châtillon, 44, Grand-rue, ici présente et ce acceptant.

En sa qualité de gérant technique Madame AMBROISE préqualifiée exercera notamment la fonction de chargée de direction au sens du règlement grand-ducal du 20 décembre 2001 portant exécution des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique pour ce qui concerne l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de structures d'accueil sans hébergement pour enfants.

2. Est nommée gérant administratif, pour une durée indéterminée, Mademoiselle Angela PALMISANO, préqualifiée.

3. Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par leurs signatures conjointes.

4. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

L-5892 Alzingen, 52, rue Jean Wolter.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Palmisano et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 14 juillet 2008. LAC/2008/28956. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008095838/5770/116.

(080110706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

**Sambo Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 80.515.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.07.2008.

*Pour la société*

Fiduciaire Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008094134/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07567. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080105981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.